

Zeitschrift: Jeunesse forte, peuple libre : revue d'éducation physique de l'École fédérale de gymnastique et de sport Macolin
Herausgeber: École fédérale de gymnastique et de sport Macolin
Band: 1 (1944)
Heft: 5

Rubrik: I.P. et bataille des champs

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 13.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

I. P. ET BATAILLE DES CHAMPS.

Déjà se pose la question, parmi les chefs I. P., sur la libération du service obligatoire du travail pour ceux d'entre eux qui peuvent prouver avoir organisé durant la même année un camp de travail I. P. Ils estiment en effet que la durée d'un camp volontaire I. P. devrait être au moins considérée comme équivalente au service obligatoire.

Connaissant l'importance de cette question, l'O.F.I. a pris contact avec les organes compétents. Voici, résumés, les résultats des entretiens:

Etant donnés les besoins urgents de chefs qualifiés nécessaires au pays pour le service de la main-d'oeuvre, il est impossible de libérer 6 à 8000 personnes astreintes au service obligatoire du travail. L'été dernier déjà plusieurs cantons n'ont pu, malgré l'appoint des excédents de main-d'oeuvre d'autres cantons, atteindre le total fixé des chefs et aides dont ils avaient besoin. Les nécessités de la main-d'oeuvre étant conditionnées par les fortes périodes d'activité de l'agriculture, qui coïncident souvent avec les vacances d'été, il n'est pas possible de libérer les chefs I. P. en leur permettant d'accomplir plus tard leur période de service obligatoire.

Les organes cantonaux de la main-d'oeuvre sont orientés sur la situation des chefs I. P. et ils tiendront compte, dans la mesure du possible, des demandes de libération justifiées et présentées à temps.

Ainsi, devons-nous compter cet été avec les mêmes difficultés qui ont surgi l'année dernière. Si, ici et là, le développement de l'I. P. devait momentanément se ralentir, dans certains secteurs, au profit de l'extension des cultures n'oublions pas que notre ravitaillement est à l'heure actuelle un des premiers soucis de nos autorités. Si cette situation peut se présenter ici ou là, elle ne doit pas cependant signifier que nous devons nous résigner d'avance et jouer battus. Les difficultés ne sont-elles pas créées pour être avant tout surmontées...

« Celui qui fertilise un coin de terre, qui perfectionne un arbre à fruit, qui applique une herbe à un terrain ingrat est bien au-dessus de ceux qui cherchent des formules pour l'humanité ».

BALZAC.

POUR MIEUX FAIRE CONNAITRE L'INSTRUCTION PRÉPARATOIRE.

Avec un certain recul, il est possible maintenant de voir de quelle façon a « démarré » l'Instruction préparatoire, depuis le jour où le Conseil fédéral a pris la décision donnant force légale à la nouvelle institution.

Le premier souci des initiateurs fut de constituer une équipe de « chefs » possédant l'esprit I. P. et capable d'entraîner et « d'emballer » notre jeunesse. Comme il était facile de le prévoir, cette formation en masse de dirigeants techniques — nécessaire nous l'accordons volontiers, afin d'intéresser le plus grand nombre possible d'organisations à l'affaire — ne tarda pas à présenter certains inconvénients, dont le moindre ne fut pas que grand nombre de ces nouveaux « chefs » ne trouvèrent pas à s'employer.

Effectivement, la promulgation d'un arrêté n'avait pas suffi à faire connaître dans la population l'Instruction préparatoire, tandis que certaine votation constituait au contraire un préjugé

défavorable à l'égard de cette chose nouvelle.

C'est alors qu'on s'aperçut qu'il était nécessaire d'informer tous les milieux de notre pays sur les buts et la valeur de l'I. P., le recrutement par boule de neige n'ayant pas donné les résultats attendus. Tout ceci, que l'on put constater un peu partout en Suisse, fut singulièrement vrai en terre romande où un effort particulier dut être entrepris.

Et que l'on n'aille pas inférer de cela que les Suisses romands sont moins bons patriotes que les citoyens d'outre-Sarine... Mais que l'on se persuade plutôt qu'ils ont leur esprit à eux... et qu'à vouloir les brusquer on n'arrive pas à grand-chose.

Reconnaissons d'ailleurs que le major Hirt, chef spirituel de l'I. P., ne tarda pas à se rendre compte de ceci, et qu'il fit entièrement confiance aux propositions du soussigné, et tendant à créer des organismes d'information pour la Suisse romande.

Et ceci constitua la deuxième étape de la mise en train de l'I. P. C'est d'ailleurs pour examiner les résultats déjà obtenus, et surtout pour faire échange d'expériences que les chefs des services cantonaux I. P. et les chefs des services d'informations se réunirent vendredi et samedi, 9 et 10 juin, à Macolin.

Tous les cantons romands étaient représentés, auxquels étaient venus se joindre des délégués du Jura bernois et, heureuse surprise, du Tessin. Après quelques mots d'introduction du major Hirt, et en présence de M. Pochon — qui assume avec beaucoup de doigté les fonctions de secrétaire romand à l'O.F.I. — les chefs cantonaux firent part de leurs expériences, de leurs initiatives et aussi de leurs difficultés. Et si nous en avions la place, nous relaterions en détail tout le travail qui fut abattu au cours de ce rapport... ne serait-ce que pour montrer qu'il n'est pas mal d'hommes qui, dans nos cantons romands, sont persuadés de la valeur de l'I. P., et qu'aussi — et à part la besogne purement technique — il est nécessaire d'effectuer certaines tâches. La moins importante n'étant certes pas celle qui consiste à donner à l'I. P. une doctrine solide, qui doit cependant être assez souple pour mettre en évidence les particularités de chacune de nos régions.

C'est donc dire qu'à part les questions qui touchent directement à l'information, de nombreux problèmes furent débattus, et ceci dans une ambiance qu'il nous est agréable de relever. Ainsi, et une fois de plus, l'I. P. a donné l'occasion à des citoyens appartenant à des organisations diverses de prendre contact... et de constater qu'il n'est pas difficile de s'entendre lorsqu'on le désire.

Et maintenant examinons vite quelques-uns des points qui furent traités.

Et tout d'abord l'on insista pour que tous **ceux qui jouent un rôle dans l'I. P.**, et les chefs et instructeurs en particulier, **obtiennent toutes facilités** de leurs commandants d'unité afin de pouvoir accomplir leur tâche. Des assurances formelles ont été données; des démarches pressantes sont actuellement en cours afin d'arriver à un résultat positif dans ce domaine.

La radio transmettra chaque semaine un court message se rapportant à l'I. P., et ceci le jeudi à 12 h. 30.